

**Mise à disposition du domaine public communal destiné à l'exploitation du mini golf et de ses activités annexes sis sur le front de mer de Dieppe – Détermination du montant de la redevance d'occupation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 39*

**LE 4 FEVRIER DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°19), M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°11), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire à M. TAVERNIER Eric, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

Mme Barkissa Sanoko, Conseillère Municipale, expose que par délibération en date du 7 février 2008, le Conseil municipal a décidé de la mise à disposition du bien servant à l'exploitation du mini-golf et de ses activités annexes sis sur le front de mer de Dieppe dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public pour une durée de deux ans et, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, a fixé le montant de la redevance d'occupation pour 2008 et 2009.

La convention est arrivée à échéance en novembre 2009. Il convient de fixer un nouveau montant de redevance pour les années 2010 et 2011.

Description du bien mis à disposition :

- aire de pratique de golf miniature (18 trous) pour une surface totale de 3 870 m<sup>2</sup>;
- locaux attachés de 163 m<sup>2</sup>: salle de snack-bar et ses dépendances (cuisine, offices, réserves, sanitaires, locaux de service, de rangement et de stockage, terrasse sur dalle-béton);
- mobiliers et matériels servant à l'exploitation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de mettre à disposition le bien communal décrit ci-dessus :
  - par le biais d'une nouvelle autorisation d'occupation du domaine public d'une durée de 2 ans
  - pour un montant de redevance globale et forfaitaire annuelle de 6 000 € (auquel s'ajoutent les charges d'abonnement et de consommation des fluides et le remboursement de l'impôt foncier afférant au bien).

Le montant de la redevance proposé ci-dessus est déterminé en appliquant une hausse annuelle d'environ 2% au montant précédemment fixé et prend en compte, outre la valeur locative du bien, les avantages de toute nature tirés de l'utilisation du bien : exploitation d'un mini-golf, d'un bar, et d'une petite restauration.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.